

Supplément canadien au rapport LA SITUATION DES ENFANTS DANS LE MONDE 2009

Au cours des 20 dernières années, nous avons réduit le taux de mortalité infantile mondial de 30 pour cent. Si nous arrivons à obtenir ces résultats dans certains des pays les plus pauvres du monde, pourquoi le taux de mortalité infantile de certains groupes d'enfants autochtones est-il plus élevé que celui des autres enfants canadiens? Pourquoi les enfants autochtones sont-ils généralement en moins bonne santé?

Il y a 20 ans, le Canada a signé la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies – par laquelle il s'engageait à garantir à tous ses enfants le meilleur état de santé possible. Nous avons les ressources. Nous avons la technologie. Nous avons les connaissances. Tous les enfants autochtones ont le droit d'être en aussi bonne santé que les autres enfants canadiens.

**TOUT CE QU'IL
FAUT, C'EST LA
VOLONTÉ D'AGIR!**

La santé des enfants autochtones : Pour tous les enfants, sans exception



© UNICEF Canada/2008/Sri Utami



LA CONVENTION RELATIVE
AUX DROITS DE L'ENFANT

unicef 

TOUS LES PARENTS SONT FIERS DE VOIR LEURS ENFANTS SE DÉVELOPPER. Comment les progrès des enfants autochtones se comparent-ils à ceux de leurs pairs?

1 sur 4

Proportion d'enfants des communautés des Premières Nations vivant dans la pauvreté.

1 sur 9

Proportion d'enfants dans l'ensemble du Canada vivant dans la pauvreté.

5

Proportion de décès d'enfants pour 1 000 naissances au Canada.

16

Proportion de décès d'enfants pour 1 000 naissances au Nunavut (où 85 pour cent de la population est inuite).

3 sur 177

Le rang du Canada selon l'indice de développement humain (IDH), une norme largement utilisée par les Nations Unies pour mesurer les progrès d'un pays sous trois aspects fondamentaux du développement humain: la santé, les connaissances et un niveau de vie décent.

68 sur 177

Le rang des communautés des Premières Nations canadiennes selon l'IDH.

Les chiffres ne se comparent tout simplement pas. Presque toutes les données sur la santé et le bien-être des enfants autochtones, soit les enfants des Premières Nations ainsi que les enfants inuits et métis, révèlent que la situation est au moins **deux à trois fois plus dramatique que celle des autres enfants canadiens**. Les enfants autochtones sont moins enclins à consulter un médecin et les grossesses demeurent plus fréquentes chez les adolescentes autochtones. Par ailleurs, dans de nombreuses communautés, les jeunes sont plus susceptibles de se suicider. Ces enfants font donc partie d'une génération dont la santé et le bien-être se trouvent injustement compromis.



© UNICEF Canada/2008/Sri Utami

NOUS CONNAISSONS LES CAUSES

Nous avons toujours relié la santé à des causes biologiques et médicales, de même qu'au mode de vie; nous savons maintenant qu'elle dépend de beaucoup plus que cela. La santé est tributaire d'un tissu de facteurs économiques, sociaux, politiques et environnementaux. Voici quelques facteurs qui touchent la santé des enfants autochtones :

- **la pauvreté;**
- **le manque d'éducation;**
- **des logements inadéquats;**
- **une mauvaise nutrition;**
- **un manque d'accès à des soins de santé et à des services sociaux;**
- **l'héritage d'une rupture familiale, communautaire et culturelle, une conséquence de la politique des pensionnats.**

Supplément canadien au rapport LA SITUATION DES ENFANTS DANS LE MONDE 2009 La santé des enfants autochtones : Pour tous les enfants, sans exception



© Avec la permission du Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or/Paul Brindamour

Les enfants des Premières Nations reçoivent un financement moins élevé de 22 pour cent en ce qui concerne les services d'aide sociale à l'enfance comparativement à celui des autres enfants canadiens en moyenne. C'est injuste et cela relève des droits de l'enfant.

Cette année marque le vingtième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant, ratifiée par le Canada en 1991, une entente internationale ayant force d'obligation qui énonce les droits ainsi que la protection de l'enfant. Un des principes directeurs de la Convention stipule qu'aucun enfant ne doit être traité de façon injuste en raison, notamment, de son origine ethnique, de sa religion, de l'endroit où il demeure ou du fait qu'il soit riche ou pauvre. En 2003, le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies a indiqué au Canada qu'il était grandement préoccupé par la santé des enfants autochtones. Cette année, le Canada doit présenter un rapport au Comité en ce qui concerne les progrès réalisés dans ce domaine.

POURQUOI SE SOUCIER DE CETTE SITUATION?

« Il ne peut y avoir meilleure révélation de l'âme d'une société que la façon dont elle traite ses enfants. » (Traduction libre)

— Nelson Mandela

- Au Canada, en vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant, nous avons convenu que tout enfant avait le droit, sans discrimination, de jouir du meilleur état de santé possible.
- En tant que pays, nous sommes aussi forts que les plus vulnérables de nos citoyens – nos enfants. Chacun d'entre eux mérite le meilleur traitement possible. Les familles et les communautés doivent être appuyées pour que les enfants atteignent leur plein épanouissement – épanouissement sur lequel repose notre réussite en tant que nation.
- Les enfants autochtones composent le segment de la population canadienne en plus forte croissance. Ils représentent environ le tiers de la population autochtone totale, beaucoup plus que les 19 pour cent d'enfants de la population non autochtone. Ils ont le potentiel pour exercer une influence significative sur notre système d'éducation et notre population active. Leur destinée et celle du Canada sont étroitement liées.

Au lieu de se dire que nous *devrions* offrir aux enfants autochtones des chances égales à celles des autres enfants canadiens, il faut se dire que nous *pouvons* leur donner ces chances maintenant. L'UNICEF a contribué à réaliser des gains extraordinaires au chapitre de la santé et du bien-être des enfants dans le monde en développement, même dans des pays où la géographie, la pauvreté, la guerre ou des catastrophes posent un défi. En tant qu'un des pays les mieux nantis du monde, nous possédons les ressources, la technologie et les connaissances pour faire beaucoup plus.

63
Pourcentage d'enfants des Premières Nations vivant dans des réserves sélectionnées qui ont consulté un médecin en 2000-2001.

85
Pourcentage des enfants du Canada qui ont consulté un médecin en 2000-2001.

45
Pourcentage d'enfants inuits vivant dans une famille à faible revenu dans les zones métropolitaines recensées.

21
Pourcentage d'enfants non autochtones vivant dans une famille à faible revenu dans les zones métropolitaines recensées.

56
Pourcentage d'enfants métis considérés comme en excellente santé.

58
Pourcentage de l'ensemble des enfants canadiens considérés comme en excellente santé.

Pour les sources statistiques, veuillez vous reporter au rapport intégral, *La santé des enfants autochtones : Pour tous les enfants, sans exception*, au www.unicef.ca/pourtouslesenfants.



© UNICEF Canada/2008/Sri Utami

UN GARÇON POURRAIT À LUI SEUL CHANGER LA VIE DE NOMBREUX ENFANTS

Né avec de nombreux problèmes de santé, Jordan River Anderson a passé les deux premières années de sa vie dans un hôpital de Winnipeg. Lorsqu'à l'âge de deux ans, il a été assez bien pour retourner chez lui dans la Nation crie de Norway House, les gouvernements fédéral et provincial ont argumenté à propos de la responsabilité financière des soins à domicile de Jordan. Le conflit s'est prolongé et Jordan est mort à l'hôpital à l'âge de cinq ans, sans être retourné auprès des siens. Parce que Jordan était un enfant des Premières Nations, il n'a pas eu droit aux mêmes services de soins de santé que ceux que les enfants non autochtones reçoivent automatiquement. La famille de Jordan et les gens qui soutenaient sa famille ont découvert que des centaines d'enfants autochtones étaient victimes de ces querelles. Ils ont lancé le Principe de Jordan afin de faire passer les intérêts de l'enfant avant toute dispute entre des administrations publiques.

Vous pouvez aider à faire voter une loi reconnaissant le Principe de Jordan en manifestant votre appui au www.fncfcs.com/more/jordansPrincipe_f.php.

Supplément canadien au rapport LA SITUATION DES ENFANTS DANS LE MONDE 2009

La santé des enfants autochtones : Pour tous les enfants, sans exception

QUE DEVRAIT FAIRE LE CANADA?

- Investir dans des services de santé culturellement adaptés aux familles et aux communautés autochtones.
- Accroître la capacité des Autochtones de prendre activement en main leurs propres initiatives en ce qui concerne la communauté, la santé et l'éducation.
- Abolir les frontières administratives entre les différents services de santé de sorte que les gouvernements fédéral et provinciaux puissent coordonner leurs responsabilités, de façon claire et transparente.
- Recueillir plus de données de meilleure qualité dans tous les domaines de la santé et du bien-être des Autochtones afin de pallier notre forte méconnaissance de la question.
- Allouer davantage de ressources et de financement pour la recherche, le développement de politiques et les services.

ET MOI, QUE PUIS-JE FAIRE?

Pour de plus amples renseignements

Lire le texte intégral du rapport *La santé des enfants autochtones : Pour tous les enfants, sans exception* au www.unicef.ca/pourtouslesenfants. Rédigé par des expertes canadiennes de la santé des enfants autochtones, ce rapport traite de la question et propose des interventions détaillées pour améliorer la vie des enfants inuits, métis et des Premières Nations.

Manifestez votre appui à titre personnel ou au nom de votre organisation au Principe de Jordan – un principe de « l'enfant d'abord » visant à résoudre les différends entre les administrations publiques qui nuisent à la vie et à la santé des enfants autochtones.
(www.fncfcs.com/more/jordansPrincipe_f.php).

Communiquez avec vos députés fédéral et provincial afin de faire connaître votre opinion sur les iniquités dont sont victimes les enfants autochtones au Canada. Demandez-leur ce qu'ils font pour soulever la question devant le parlement et l'assemblée législative de leur province. Renseignez-vous sur leur position concernant l'adoption d'une loi fondée sur le principe de « l'enfant d'abord » selon la recommandation du Principe de Jordan (www.fncfcs.com/more/jordansPrincipe_f.php) et encouragez d'autres personnes dans votre communauté à faire de même.

Appuyez le projet Rassemblés autour d'un rêve pour établir une nouvelle vision de la santé des enfants, des adolescents et des adolescentes autochtones.
(www.manyhandeddream.ca).

Renseignez-vous sur la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies et sur les campagnes de l'UNICEF. Sensibilisez d'autres personnes (amis, famille, enfants, adolescentes et adolescents ainsi que des représentants et représentantes de votre gouvernement) aux droits de l'enfant et sur leur importance pour tous les jeunes Canadiens. (www.unicef.ca/nouvellegeneration).